

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
MARDI 10 MARS 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **17**

Date de la convocation : **Mercredi 25 février 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **13**

Date d'affichage : **12 mars 2026**

Objet de la délibération :

29 – Convention d'assistance à maîtrise foncière avec la SAFER – Budget annexe EAU

Le mardi 10 mars 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Mme BON Evelyne, Mme CORVISY Aurore, M. DUMONT Eric, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Pierre, M. LEONARD Claude, M. LEROY Michel, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard

Excusés et représentés par pouvoir : M. LECRIQUE Yves (donne pouvoir à Mme AARNINK-GEMINEL Dominique)

Absents : Mme BIGOT Carole, Mme FOURRE Mélanie, Mr KIPS Laurent, Mme PALMIERI Virginie

Secrétaire de séance : Monsieur Yannick ADNET

Cette convention a pour objectif de permettre à la commune de reconquérir la qualité de sa ressource en eau potable par la mise en place d'une action foncière sur l'aire d'alimentation des captages afin d'orienter des pratiques agricoles plus favorables à la qualité de l'eau (échanges, acquisition, aménagement foncier, etc...).

La convention nécessitera également un **pré-diagnostic foncier à hauteur de 8800 € HT.**

Chaque analyse foncière auprès des agriculteurs, chaque réunion/rencontre, et chaque rapport d'étude seront à la charge de la commune.

Tous les frais engendrés par la convention (y compris l'éventualité d'achat de foncier) sont accompagnés par l'agence de Bassin Rhin-Meuse à **hauteur de 80 % du HT.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise foncière avec la SAFER

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 11 mars 2026

LE MAIRE,

Pierre LEONARD

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,

le 11 mars 2026 et publication ou notification

le 11 mars 2026

MONTMEDY, le 11 mars 2026

LE MAIRE,

Pierre LEONARD